



- Pour des informations en lien avec les inscriptions et la facturation :  
Accueil : 04.78.58.29.66 ou  
archedenoe@armedusalut.fr
- Pour des informations en lien avec le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs :
- Mercredis : Pablo : 06.62.22.13.83 ou  
pablo.pottier@armedusalut.fr
- Vacances : 04.78.58.29.66 ou  
archedenoe@armedusalut.fr



**Les places sont limitées !**

**Si vous souhaitez annuler l'inscription de votre enfant, merci de libérer les places au plus vite afin de permettre à ceux qui sont en attente d'en profiter.**

**Merci pour eux !**



3 - 5 rue Félicité, 69007 Lyon  
T1 - Saint - André  
Métro D Guillotière



lundi : 14h - 17h30  
mardi : 14h - 17h30  
mercredi : 9h30 - 12h et 14h - 17h30  
jeudi : 14h - 18h30  
vendredi : 9h30 - 12h et 14h - 17h



facebook : arche.denoe.7921  
<https://www.armedusalut.fr/etablissements/archedenoe>

## ARCHE DE NOÉ

### INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS DE LOISIRS



(3 - 11 ans)

2022 / 2023



Mercredis et  
vacances scolaires

# Les vacances scolaires

## FONCTIONNEMENT DES INSCRIPTIONS

Deux possibilités : **Inscription via le portail famille** (uniquement pour les familles adhérentes) **ou par téléphone** (pour tous).

Quand ? Pendant la période d'inscription (tableau ci-dessous).

Un rendez-vous d'inscription est obligatoire pour toute nouvelle inscription.

L'inscription est considérée comme ferme et définitive lorsqu'au moins 50% de la somme due a été payée une semaine après la confirmation d'inscription. Sans cela, la réservation ne sera pas conservée et bénéficiera à d'autres.

**Les inscriptions ne sont pas reconduites d'une période à l'autre**, il faut donc se réinscrire pour chaque vacance.

## DATES A RETENIR VACANCES

	Périodes d'inscriptions
Automne	du lundi 19 septembre (9h) au lundi 3 octobre
Fin d'année	du lundi 21 novembre (9h) au lundi 5 décembre
Hiver	du lundi 9 janvier (9h) au lundi 23 janvier
Printemps	du lundi 13 mars (9h) au lundi 27 mars
Eté	du lundi 22 mai (9h) au lundi 26 juin

# Les mercredis

(période scolaire)

## FONCTIONNEMENT DES INSCRIPTIONS

Pré-inscriptions par **téléphone** puis un rendez-vous est donné pour constituer le dossier de l'enfant et valider l'inscription.

**L'inscription est annuelle** et permet aux familles concernées d'être prioritaire tout au long de l'année scolaire pour les mercredis. **La facturation est trimestrielle**. Possibilité d'inscription « au **planning trimestriel** », si celui-ci est transmis avant la date limite. Sans information de votre part, votre enfant sera inscrit tous les mercredis de l'année scolaire (hors période de vacances et jours fériés) et aucun changement ne pourra être apporté en cours de trimestre. L'inscription sera due en totalité.

**Les inscriptions ne sont pas reconduites d'une année à l'autre**, il faut donc se réinscrire pour chaque année.

## DATES A RETENIR MERCREDIS

Dates des trimestres	Dates limite de modification des plannings
1 <sup>er</sup> trimestre : 07/09 au 14/12/2022	Lundi 29 août
2 <sup>ème</sup> trimestre : 04/01 au 05/05/2023	Lundi 5 décembre
3 <sup>ème</sup> trimestre : 26/04 au 05/07/2023	Lundi 10 avril

**Saison 2023 / 2024**

**Pré-inscription : lundi 12 juin (9h)**

# INFOS PRATIQUES

Documents nécessaires pour l'inscription de votre enfant :

- N° de Sécurité Sociale sur lequel est assuré votre enfant
- Copie des vaccinations de votre enfant
- Attestation CAF du Quotient Familial actuel
- Fiches sanitaire et d'autorisation renseignées et signées
- Conditions d'inscriptions signées

## Informations concernant l'Accueil de Loisirs

Les enfants sont accueillis au sein de l'accueil de loisirs de l'Arche de Noé en **journée complète** les mercredis et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires (hors jours fériés et fermeture de la structure).

Les mercredis matins, les enfants sont accueillis entre **8h et 9h30 à l'Arche de Noé** ; le soir, l'accueil est entre **17h et 18h à l'école Gilbert Dru**.

Pendant les vacances, les enfants sont accueillis à l'école Gilbert Dru.

La structure bénéficie d'un agrément DDSC et d'une habilitation PMI pour l'accueil de 96 enfants maximum (48 enfants de moins de 6 ans et 48 enfants de plus de 6 ans).